

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Ministère de l'Économie
et des Finances

Paris, 17 août 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fipronil dans les œufs :

la liste des premiers produits retirés de la vente en France rendue publique

Conformément aux engagements de Stéphane TRAVERT Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, une première liste de produits commercialisés en France et dont le niveau de fipronil dépasse la "Limite maximale de résidus"(LMR) vient d'être mise en ligne sur le site du ministère chargé de l'alimentation.

<http://agriculture.gouv.fr/fipronil-liste-des-produits-retires-de-la-vente-en-france>

Les produits figurant sur cette liste ont été identifiés par des contrôles menés par des entreprises néerlandaises. Ces produits non conformes ont été immédiatement retirés de la vente, en France, par les distributeurs concernés. Les niveaux de fipronil constatés dans les produits concernés ne présentent pas de risque pour le consommateur au regard des références scientifiques.

L'information sur le retrait des produits est portée à la connaissance du public par les distributeurs dans les points de vente.

La liste des produits retirés de la vente sera actualisée en fonction des résultats des analyses qui se poursuivent, notamment dans le cadre :

- d'une part, d'un dispositif d'auto contrôle mis en œuvre par les professionnels ayant reçu des œufs ou des ovoproduits suspects ;
- d'autre part, d'un plan national de contrôles officiels conduit par les services d'inspection des directions départementales en charge de la protection des populations.

A ce stade, les contrôles et inspections menés n'ont identifié aucune matière première ou produit élaboré présentant des concentrations supérieures à la dose de référence aigüe (ARfD), seule susceptible d'entraîner des troubles graves en cas d'ingestion de denrées contaminées. Un bilan des contrôles officiels réalisés par les services de l'Etat sur les établissements de la filière œufs et ovoproduits sera rendu public dans les prochains jours.

Par ailleurs, les enquêtes dans les élevages se poursuivent afin de s'assurer de l'absence d'usage de fipronil en France. Un bilan intermédiaire de ces enquêtes sera disponible à la fin de la semaine.

Ces informations sont présentées ce jour par la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) et la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) aux associations de consommateurs.

Contacts presse

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr